

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers absents : 0  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 9 avril 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT DEUX AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian TEULADE, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s** – Mme Aurélie LOUPIAS - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Blandine ALVAREZ - M. Bruno EYSSERIC - Mme Martine BERGER-SABATIER - M. Jean-Luc GREGOIRE - Mme Odile PILOZ - M. Christian CARRERE - M. Roger VIARSAC - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Bruno JOVÉ - Mme Patricia NORMAND - Mme Emilie LACROIX - M. Nabil EL MESSAOUDI - M. Nils CHAPUIS - M. Quentin PELOUX - M. Francis KORNPROBST - Mme Isabelle RUDOLF - M. Olivier DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. Franck MILLET - M. Jean-Christophe NELLO - Mme Caroline LAMY - M. Joachim DUSAUGEY

**Pouvoir :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME  
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Roger VIARSAC

**Secrétaire de séance :** M. Nils CHAPUIS

2026-04-54 / DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Ecole Maternelle de SAUVE

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il est nécessaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal désigne en son sein ses représentants auprès des organismes extérieurs, établissements publics, syndicats, associations, groupements et instances paritaires auxquels la Commune adhère.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est également proposé au Conseil Municipal de procéder à ces nominations sans recours au bulletin secret.

En ce qui concerne l'**Ecole Maternelle de SAUVE** :

M. NELLO ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE

**POUR : 21**

**CONTRE : 5** (M. KORNPROBST - Mme RUDOLF - M. DODINOT - Mme MAZZA DOS SANTOS - M. MILLET)

**ABSTENTION : 2** (Mme LAMY - M. DUSAUGEY)

- **D'APPROUVER** la désignation de ses représentants auprès de l'**Ecole Maternelle de SAUVE**, soit :

Blandine ALVAREZ	Membre titulaire
Martine BERGER-SABATIER	Membre suppléant

Conformément à l'article L 2121-21 du C. G. C. T. la nomination de ces membres est intervenue sans recours au scrutin secret.

Nils CHAPUIS  
Secrétaire de séance



Christian TEULADE  
Maire de NYONS

